



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS Le CREBSL invite ses membres et partenaires à déposer des demandes

Rimouski, le 19 septembre 2017 — Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) est heureux de souligner le premier appel de projets dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).



Une somme de 2 412 387 \$ a été octroyée par le gouvernement du Québec, pour l'année financière 2017-2018, dans le but que se concrétisent des projets qui correspondent aux priorités du Bas-Saint-Laurent. Ces dernières ont été définies par les membres du Forum de concertation bas-laurentien. Les six priorités sont les suivantes :

1. Agir pour l'attractivité de la région.
2. Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires.
3. Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.
4. Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés.
5. Agir pour la vitalité des communautés rurales.
6. Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.

Les organismes et les entreprises admissibles peuvent déposer une demande d'aide financière au FARR auprès de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au plus tard le 1^{er} novembre 2017, puis à tous les mois par la suite.

Une fois que le MAMOT aura confirmé l'admissibilité d'un projet, celui-ci sera soumis au comité régional de sélection qui aura pour mandat de prioriser et de choisir les projets à soutenir dans le cadre du FARR. Le comité est composé de huit élus, d'une personne des Premières Nations et de quatre représentants de la société civile, dont le CREBSL.

« Le CREBSL invite les ONG en environnement à déposer des demandes dans le volet environnement, par exemple des actions concernant la biodiversité, la réduction de la dépendance au pétrole, la qualité de l'eau et de l'air, *etc.* », signale Luce Balthazar, directrice du CREBSL.

Pour en savoir plus sur le FARR ou pour obtenir le formulaire de demande d'aide financière, vous pouvez consulter le site Web du MAMOT à l'adresse <http://www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/gestion-regionale-du-programme/>. Vous pouvez aussi contacter la direction régionale du MAMOT au 418-727-3629 ou à l'adresse suivante : dr.bas-st-laur@mamot.gouv.qc.ca

- 30 -

Source :

Marie-Hélène Ouellet D'Amours
Agente d'information
Tél. : 418 721-5711

Informations :

Luce Balthazar
Directrice
Tél. : 418 721-5711